



## **Réunion sur l'apprentissage – Elysée - 19 septembre :**

### **Contribution de la CPU**

L'Université accueille tous les publics, tout au long de la vie, en formation initiale, en apprentissage et en formation continue. A cette diversité de public, elle répond en termes de diversité de cursus, tant général que professionnel et à tous les niveaux de formation : du bac + 2 (DUT), de la Licence, du Master et du Doctorat en passant par les diplômes d'ingénieur. Tous les diplômes délivrés par les universités sont par essence professionnalisant et se déclinent en compétences acquises. Les universités qui ont pour mission l'insertion professionnelle de leurs diplômés ont créé les conditions d'un dialogue nécessaires et enrichissant avec le monde socio-économique. Elles ont également pour mission la formation continue des salariés et demandeurs d'emploi. Dans la période de crise et de chômage massif que nous connaissons aujourd'hui, cette mission doit être confortée et renforcée pour accroître le niveau moyen de compétence de la population, pour améliorer l'employabilité des demandeur d'emplois et pour renforcer la capacité d'innovation de nos entreprises. Remplissant leur noble mission de service public d'accueil sans sélection de tous les bacheliers français, les universités favorisent ainsi la diversité nécessaire dans la « reproduction des élites » et jouent le rôle d'ascension sociale en faveur de nombreux étudiants.

La CPU a organisé, ces derniers mois, de nombreux événements témoignant de son engagement pour le renforcement des échanges entre les universités et les différents partenaires qui agissent pour l'emploi : le colloque des 28 et 29 novembre 2013 +consacré à la place centrale des universités dans la formation professionnelle et l'apprentissage ; la signature d'un protocole de collaboration avec 17 branches et organisations professionnelles (aux côtés du ministère et de la CDEFI) ; la signature du protocole pour l'insertion professionnelle des étudiants le 25 février 2014 avec les acteurs de premier plan de l'insertion et de la reconversion professionnelles (APEC, Pôle emploi, les missions locales), et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ; l'accord-cadre entre la CPU et le MEDEF doit par ailleurs être renouvelé et enrichi en 2015.

Pour les universités, l'apprentissage est avant tout :

- un outil d'insertion professionnelle non discriminant ;
- un levier de transformation pédagogique des formations dans les universités ;
- un vecteur de transformation des pratiques et de formation en entreprise ;
- un vecteur de rapprochement des universités avec toutes les entreprises et notamment les PME-TPE.



Pour atteindre l'objectif de 500 000 apprentis par an en 2017, les formations universitaires en alternance doivent continuer à être soutenues.

Le développement de l'apprentissage dans le supérieur est en effet considérable. Sur la période 2000-2010, les effectifs aux niveaux I et II ont augmenté de 215 % (soit +33.698 apprentis) notamment par le développement important des licences professionnelles (niveau II) et masters professionnels (niveau I).

Les derniers résultats de l'enquête menée en 2013 par le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur le confirment : au niveau III, le nombre d'apprentis en DUT croît de 1,1% en un an (plus de 13 200 apprentis); au niveau II, il croît de 2,4% (près de 23 000 apprentis) et enfin au niveau I, la croissance est encore plus forte avec un taux de 9% (42 000 apprentis). Le nombre d'apprentis préparant un master est en très fort développement et augmente de 41,3% en un an, pour atteindre près de 18 000 apprentis. Dans le même temps le nombre d'apprentis des niveaux V et IV a chuté de 5.6 et 4 %.

Les formations en apprentissage dans le supérieur sont par ailleurs très suivies : si plus d'un apprenti sur 5 de niveau V quitte l'entreprise avant la fin de son contrat d'apprentissage, ils ne sont que 8% pour les apprentis de l'enseignement supérieur (enquête Cereq 2004).

L'apprentissage est également un outil de développement des territoires : il est donc légitime que les régions aient un rôle dans son développement et sa gestion qui doit passer par une structure paritaire avec les employeurs. Cette structure peut être un CFA ; ou un autre acteur à imaginer. Les universités sont pleinement engagées dans les différentes instances régionales.

L'apprentissage dans le supérieur contribue à valoriser toute la chaîne depuis les premiers niveaux de formation jusqu'aux niveaux les plus élevés. La priorité gouvernementale et des régions pour les formations en apprentissage de niveau 5 n'est donc pas contradictoire avec une nécessaire priorité pour l'apprentissage dans le supérieur. Bien que parente dans sa démarche (pédagogie par l'alternance), l'apprentissage dans le supérieur, plébiscité par les étudiants et les employeurs, manque aujourd'hui de financement pour répondre à la demande.

#### Les propositions de la CPU pour l'apprentissage :

**Proposition n° 1 :** Dans la perspective du choc de simplification : Il faut **mettre en place un cadre unique de financement de l'alternance** dans lequel les facilités administratives du contrat de professionnalisation soient dominantes : prendre le mieux-disant administratif. En particulier, un effort de dématérialisation des contrats afin d'en faciliter et d'en accélérer la conclusion. Il faut de plus autoriser la constitution de groupes mixtes (apprentis, contrat pro, stage longs etc...) afin de permettre plus facilement le démarrage des formations à faible effectif.

**Proposition n°2 :** **valoriser l'apprentissage et l'alternance dans le supérieur, et proposer une incitation financière aux établissements qui favorisent l'embauche comme apprentis des étudiants boursiers.**



Le développement de l'apprentissage dans le supérieur doit être promu, en restant soutenable financièrement.

Les universités doivent être encouragées à ouvrir, à titre expérimental, des sections d'apprentissage en relation avec une ou plusieurs entreprises.

Il est indispensable par ailleurs de mieux intégrer les CFA dans les outils numériques de candidatures dans les universités, en particulier APB.

**Propositions n°3 : Pour améliorer l'orientation, former les enseignants du second degré (dans les ESPE dans le cadre de la formation initiale et continue) à la connaissance de toutes les filières de formation post-bac y compris les formations en apprentissage.**

De même, la CPU propose que la formation des conseillers d'orientation évolue afin que les acteurs de l'orientation soient en capacité d'appréhender l'enseignement supérieur sous toutes ses facettes et de communiquer sur lui. La formation des différents personnels d'orientation et d'encadrement devra s'attacher à aborder les questions de pédagogie et évaluation de l'apprentissage.

**Proposition n°4 : Développer les passerelles de réorientation vers les formations professionnelles pour les étudiants sortant de licence en collaboration avec les acteurs territoriaux : universités, CNAM, service civique, CFA, AFPA, écoles de la deuxième chance, etc.**

De nombreuses universités ont mis en place des dispositifs permettant à des étudiants en questionnement sur leur devenir, de clarifier leur voie et de mûrir leur projet, en valorisant leur compétences au travers de mise en situations professionnelles ou d'actions d'intérêt général de quelques mois. Ces initiatives visent à modifier le rapport des jeunes à l'emploi et à leur insertion professionnelle, mais également à leur intégration sociétale.

**Proposition n°5 : Assurer une cohérence entre les politiques régionales en matière d'apprentissage et conforter l'investissement des universités dans l'apprentissage**

Si les régions sont des acteurs incontournables de la formation par apprentissage, les formations de l'enseignement supérieur ont pour la plupart une vocation nationale, voire internationale. Une cohérence entre les politiques locales doit donc être recherchée dans une approche inter-régionale ou nationale.

La CPU considère que la participation des régions et des milieux économiques à la construction de politiques locales d'apprentissage doit conduire, en synergie avec les universités, à la promotion d'une politique nationale cohérente en matière d'apprentissage.

L'investissement des universités pour les formations en apprentissage doit s'accompagner d'une réforme du quota de la taxe d'apprentissage pour conforter ce rôle.



La CPU se félicite de son intégration au CNEFOP auquel elle participera activement, et demande que les universités soient intégrées aux conseils en évolution professionnelle dans les régions.

Par ailleurs elle veillera à ce que les universités, représentée par les COMUE soient bien intégrées aux CREFOP où elles pourront veiller à ce que les formations universitaires figurent parmi les listes de formations éligibles au compte personnel de formation (CPF).

**Proposition n°6 : Développer l'alternance en transfrontalier ou en coopération européenne voire internationale**

A l'heure où l'internationalisation est plus que jamais une nécessité pour la formation et l'insertion professionnelle des étudiants et où la plupart des cursus de formation offrent la possibilité à leurs étudiants d'avoir des expériences internationales, l'apprentissage n'est pas adapté aux mobilités internationales.

**Proposition n°7 : Développer l'apprentissage dans le service public, l'État et les collectivités territoriales en fixant des objectifs y compris dans les universités. Organiser une concertation entre les différentes administrations et l'université afin d'assurer une formation en adéquation avec les prérequis des lieux d'apprentissage. Exclure les apprentis du calcul des plafonds d'emploi des différents services publics.**

**Proposition n°8 : Simplifier les règles de financement de l'apprentissage en réservant ceux ci aux formations faisant réellement de l'apprentissage (par exemple en fixant un niveau maximal de financement par apprenti).**

**Proposition N° 9 : Rendre plus visible l'ensemble des formations en apprentissage dans l'application APB afin de les valoriser aux yeux des lycéens.**